



NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE

dès le 2 novembre 2026

Dès le 2 novembre 2026, les citoyennes et citoyens suisses pourront commander la nouvelle carte d'identité biométrique.

Celle-ci pourra être obtenue uniquement auprès du Centre cantonal de biométrie à Lausanne.

Pour prendre rendez-vous :

- Par internet : www.vd.ch/prestation/demander-un-passeport-et-ou-une-carte-didentite-suisse
- Par téléphone : 021 316 20 30

Les cartes d'identité non biométriques délivrées avant le 2 novembre 2026 resteront valables pour voyager dans l'Union européenne jusqu'à leur date d'expiration (dix ans au maximum pour les adultes)

Dès le 2 novembre 2026, les citoyennes et citoyens peuvent choisir entre les deux types de cartes d'identité en fonction de leurs besoins :

- Pour les personnes qui voyagent au sein de l'UE, il est recommandé d'opter pour une carte d'identité biométrique ;
- Pour les personnes qui souhaitent prouver leur identité exclusivement en Suisse en présentant leur pièce d'identité, la carte d'identité non biométrique suffit.

Les cartes non biométriques pourront toujours être demandées auprès du Contrôle des habitants.

Le coût des deux documents sont identiques et au même prix qu'aujourd'hui.

Le Contrôle des habitants reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.